

	
Délibération n°14	Conseil Municipal du 14 décembre 2020
Office municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7 : Finances locales
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur HURTREL Grégory</p> </div> </div> <p>Objet : Gratuité aux restaurateurs dans le guide «séjourner» de l'Office de Tourisme en 2021</p> <p>Rapporteur : Franck TINDILLER, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Le conseil municipal doit délibérer pour annuler la perception de la recette d'insertion publicitaire dans le guide de l'Office de Tourisme au titre de l'année 2021, à cause du Coronavirus

**Vu** la Commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 25 novembre 2020,

**Vu** les décisions gouvernementales portant prolongation de l'interdiction à l'ouverture des restaurants suite à la crise sanitaire du Covid-19,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'annuler le recouvrement de la recette d'insertion publicitaire dans le guide de l'Office de Tourisme pour les restaurateurs du territoire communal au titre de l'année 2021 ;
- de charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Cette exonération va représenter la somme de 540 € (cf. perception 2020).

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

